

# MALADIE A VIRUS EBOLA

## Fiche d'information

Le 17 juillet 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé qu'une flambée de la maladie à virus Ebola (MVE) avait éclaté en République démocratique du Congo (RDC), réunissant pour l'OMS les conditions d'une Urgence de santé publique de portée internationale (PHEIC). Cette déclaration faisait suite à une réunion du Comité d'urgence du Règlement sanitaire international (2005) concernant la flambée de maladie à virus Ebola en RDC.

Au 20 juillet 2019, on comptait au total de 2578 cas de MVE, dont 2428 cas confirmés et 94 cas probables, ayant pour origine la flambée actuelle de MVE en RDC. On a enregistré 1737 décès dont 1643 parmi les cas confirmés.

Cette fiche d'information générique récapitule quelques données majeures concernant cette maladie, souligne les évolutions les plus récentes de la flambée et fournit quelques liens utiles pour un complément d'information. Les informations présentées dans cette fiche reposent sur celles publiées par l'OMS.

### ***Principaux faits à propos de la MVE***

- ***Qu'est-ce que la MVE et comment cette maladie infecte-t-elle l'être humain ?***

La maladie à virus Ebola (MVE), autrefois appelé fièvre hémorragique à virus Ebola est une maladie rare mais grave, souvent mortelle chez l'homme. Le taux de létalité moyen est d'environ 50 %. Au cours des flambées précédentes, les taux sont allés de 25 à 90 %. La maladie s'introduit dans la population humaine après un contact étroit avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux infectés. En Afrique, l'infection a été étudiée sur des animaux comme des chimpanzés, des gorilles, des chauves-souris frugivores, des singes, des antilopes des bois ou des porcs-épics retrouvés malades ou morts dans la forêt tropicale.

L'Ebola se propage par transmission interhumaine, avec infection, résultant de contacts directs (peau lésée ou muqueuses) avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques de personnes infectées et de contacts indirects avec des environnements contaminés comme des fluides. Les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt sont en contact direct avec la dépouille peuvent également jouer un rôle dans la transmission du virus Ebola. Les personnes qui ont survécu à la maladie peuvent continuer à transmettre le virus via le sperme pendant des périodes pouvant atteindre 7 semaines après leur rétablissement.

Les agents de santé sont souvent infectés en traitant des cas suspects ou confirmés de maladie à virus Ebola. Cela s'est produit lors de contacts étroits avec des patients, lorsque les précautions anti-infectieuses n'ont pas été strictement appliquées.

- ***Symptômes de la maladie à virus Ebola chez les personnes infectées***

La durée d'incubation, c'est-à-dire le temps écoulé entre l'infection par le virus et l'apparition des premiers symptômes, varie de deux à 21 jours. Tant qu'ils ne présentent pas de symptômes, les sujets humains ne sont pas contagieux.

Les symptômes de la MVE peuvent apparaître soudainement et comprennent :

- Fièvre ;
- Fatigue;
- Douleurs musculaires;
- Céphalées;
- Mal de gorge.

Ils sont suivis par:

- Vomissements;
- Diarrhée;
- Éruptions cutanées;
- Symptômes d'insuffisance rénale et hépatique ;
- Dans certains cas, hémorragies internes ou externes (par exemple, saignement des gencives, sang dans les selles).
- Les analyses de laboratoire révèlent une baisse de la numération leucocytaire et plaquettaire ainsi qu'une élévation des enzymes hépatiques.

- **Traitement**

La réhydratation de soutien par voie orale ou intraveineuse et le traitement des symptômes spécifiques améliorent les taux de survie. Aucun traitement disponible n'a pour l'instant fait ses preuves contre la maladie à virus Ebola. Néanmoins, toute une gamme de traitements potentiels, y compris des produits sanguins, des thérapies immunitaires et des traitements médicamenteux sont en cours d'évaluation.

Un vaccin expérimental anti Ebola dénommé rVSV-ZEBOV s'est avéré très protecteur contre ce virus mortel dans le cadre d'un essai majeur en Guinée qui a porté sur 11 841 personnes. Le vaccin rVSV-ZEBOV est utilisé dans le cadre de la flambée actuelle de 2018 – 2019 de la maladie à virus Ebola en RDC. Les premiers résultats indiquent que ce vaccin est très efficace.

A l'occasion de la flambée actuelle de 2018 – 2019 de la maladie à virus Ebola en RDC, le premier essai clinique aléatoire multirésistant est conduit dans le but d'évaluer l'efficacité et la sécurité des traitements utilisés pour soigner les patients atteints de la MVE.

Il convient toutefois de noter qu'il n'existe actuellement aucun vaccin breveté pour protéger l'homme du virus Ebola. En conséquence, les demandes de certificats de vaccination Ebola ne constituent pas une base raisonnable justifiant la restriction de mouvements aux frontières où la délivrance de visa à des voyageurs à destination ou en provenance d'un pays touché.

- **Prévention et lutte**

Pour combattre efficacement la flambée, il faut mettre en œuvre un ensemble de mesures comprenant la prise en charge des cas, la surveillance et la recherche des contacts, des services de laboratoire de qualité, l'inhumation sans risque et la mobilisation sociale. La participation de la communauté est essentielle pour juguler la flambée. La sensibilisation aux facteurs de risques d'infection par le virus Ebola et aux mesures de protection possibles (incluant la vaccination) est un moyen efficace permettant de réduire la transmission chez l'homme. Les messages sur la réduction des risques devront porter sur plusieurs facteurs, comme suit :

- Réduction du risque de transmission entre les animaux sauvages et l'homme par contact avec des chauves-souris frugivores ou des singes/primates infectés, des antilopes des bois ou des porcs-épics et par la consommation de leur viande crue. Il faut manipuler les animaux avec des gants et porter d'autres vêtements de protection

adaptés. Les produits issus de ces animaux (sang et viandes) doivent être bien cuits avant d'être consommés.

- Réduction du risque de transmission interhumaine par contacts directs ou rapprochés avec des sujets présentant des symptômes d'Ebola, en particulier avec leurs liquides biologiques. Il faut porter des gants et un équipement de protection individuelle adapté lorsque l'on soigne des malades. Il faut également se laver les mains régulièrement après avoir rendu visite à des patients à l'hôpital ou après s'être occupé de malades à domicile.
- Mesures d'endiguement de la flambée, y compris l'inhumation rapide et sans risque des défunts, l'identification des sujets susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée par le virus Ebola, le suivi de l'état de santé des contacts pendant 21 jours, la séparation des sujets sains/malades en vue de prévenir la propagation, une bonne hygiène et le maintien d'un environnement propre.
- Réduction du risque potentiel de transmission sexuelle sur la base d'analyses complémentaires de recherches en cours et de considérations par le Groupe consultatif de l'OMS sur la MVE ; l'OMS recommande que les survivants à la maladie à virus Ebola aient des pratiques sexuelles protégées et hygiéniques dans les 12 mois qui suivent l'apparition de symptômes ou jusqu'à ce que les tests de sperme soient négatifs deux fois de suite au virus Ebola. Tout contact avec les liquides corporels doit être évité et il faut se laver avec de l'eau et du savon. L'OMS ne recommande pas d'isoler les patients convalescents de sexe masculin ou féminin dont les tests sanguins ont donné des résultats négatifs pour la maladie à virus Ebola.

- ***Lutte contre l'infection***

La transmission interhumaine du virus Ebola se fait, pour l'essentiel, par contact direct ou indirect avec du sang ou des liquides biologiques. Il n'est pas toujours possible d'identifier rapidement les personnes porteuses du virus Ebola car les premiers symptômes peuvent être non-spécifiques. Pour cette raison, il est important d'appliquer des précautions standard de manière systématique dans toutes les pratiques de travail et à tout moment. Ces précautions portent sur les règles de base en matière d'hygiène des mains, d'hygiène respiratoire, le port d'un équipement de protection individuelle (pour se protéger des éclaboussures ou d'autres contacts avec des matières infectées), etc.

En plus des précautions d'usage, il est important d'éviter tout contact avec le sang ou les liquides biologiques et tout contact direct non protégé avec un environnement susceptible d'être contaminé. En cas de contact étroit avec des personnes susceptibles d'être porteuses du virus MVE, il convient de protéger le visage (écran facial ou masque chirurgical et lunettes de protection), de porter une blouse propre non stérile à manches longues et des gants (gants stériles pour certains actes médicaux).

### ***Développements récents***

- ***L'OMS coordonne la réponse sanitaire***

L'OMS coordonne la réponse sanitaire face aux flambées de MVE et surveille la menace correspondante de ces flambées. Le 17 juillet 2019, le Directeur général de l'OMS a convoqué le Comité d'urgence du Règlement sanitaire international pour faire le point sur la flambée d'Ebola en RDC. C'était la quatrième fois que le Directeur général réunissait ce Comité en raison de cet événement depuis la déclaration de la flambée de MVE en août 2018 (les précédentes réunions se sont tenues en octobre 2018, avril 2019 et juin 2019). Le Directeur général a accepté la recommandation du Comité d'urgence disposant que cette flambée constituait une Urgence de santé publique de portée internationale (PHEIC). Cette décision a été prise sur la base de l'évolution récente de la flambée, notamment de l'expansion

géographique du virus. La déclaration de PHEIC est une mesure qui reconnaît les risques potentiels accrus au niveau national et régional et la nécessité d'intensifier et de coordonner la riposte. Le Comité et l'OMS ne recommandent aucune restriction sur les déplacements et les échanges commerciaux car cela pourrait ralentir la lutte contre l'Ebola en affectant les déplacements des personnes et des marchandises.

***Pour un complément d'information, veuillez-vous reporter aux liens suivants de l'Organisation mondiale de la santé :***

Déclaration de la réunion du Comité d'urgence du Règlement sanitaire international (2005) concernant la flambée de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo (RDC), le 17 juillet 2019  
(<https://www.who.int/ihr/procedures/statement-emergency-committee-ebola-drc-july-2019.pdf>)

Site Internet de l'OMS consacré au virus Ebola  
(<https://www.who.int/ebola/en/>)

Questions fréquemment posées sur la maladie à virus Ebola, juillet 2019  
(<https://www.who.int/csr/disease/ebola/faq-ebola/en/>)

Point sur l'Ebola  
(<https://www.who.int/ebola/situation-reports/drc-2018/en/>)